



République Française

Liberté - Egalité - Fraternité



Mairie de Larche

Département de la Corrèze
Arrondissement de Brive La Gaillarde

Larche, le 24 août 2026

COMMUNIQUE

DÉCLARATION DE DEGRADATIONS CONSECUTIVES A LA SECHERESSE 2026 DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

Votre maison est fissurée et vous pensez que ces fissures sont apparues durant l'été 2026 et qu'elles sont dues à la sécheresse.

Afin de permettre une meilleure prise en charge de ces dommages, la mairie va engager la procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de l'Etat.

Cette dernière sera examinée par une commission consultative interministérielle qui statuera sur l'intensité de l'événement naturel, et émettra en conséquence un avis favorable, ou non, à la demande.

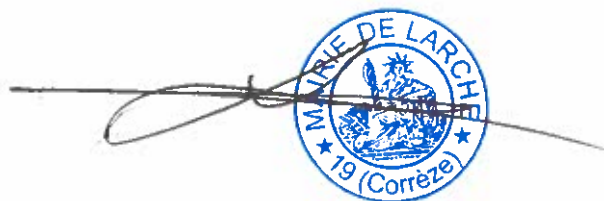
Pour constituer le dossier communal, nous vous invitons à signaler, **au plus tard le 20 septembre 2026**, par écrit (courrier ou courriel : mairie.larche@larche-correze.fr) vos dommages en mairie, en précisant vos coordonnées et la nature des dégâts, illustrée par des photos si possible.

En parallèle, il vous est conseillé de déposer ce même dossier à votre assureur, chaque sinistré devant déclarer directement les dommages qu'il a subis à son assurance.

Si la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle, la Préfecture publiera un arrêté au Journal Officiel, dont la date sera le point de départ d'un délai maximal de 30 jours, au cours duquel les administrés devront saisir leur assureur.

La mairie ne manquera pas d'en informer les administrés de manière collective et individuelle.

Le Maire,
Bernard LAROCHE



✉ 2 rue du Pont Barbazan 19600 LARCHÉ

☎ 05.55.85.37.53

Email : mairie.larche@larche-correze.fr